Cinquante cinquième année. - N ° 230 A Vendredi 26 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 983

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

791 958 796 RCS Lille-Métropole.
BEWE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 25432 EUR.
Adresse : 165, avenue de Bretagne, 59000 Lille.
Précédent propriétaire : 791 958 796 RCS Lille-Métropole. **BEWE.** 535 288 112 RCS Lille-Métropole. **CAMOAI.**
Date de commencement d'activité : 19 novembre 2021.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE CAMOAI, Société par actions simplifiée, au capital de 24 000 euros, Siège social : 23 RUE DU CHEMIN DE FER 59100 ROUBAIX, 535 288 112 RCS LILLE METROPOLE ET BEWE, Société par actions simplifiée, au capital de 25 432 euros, Siège social : 165 avenue de Bretagne 59000 LILLE, 791 958 796 RCS LILLE METROPOLE. AVIS DE PROJET DE FUSION. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LILLE du 19 novembre 2021, La société CAMOAI, société par actions simplifiée au capital de 24 000 euros, dont le siège social est 23 RUE DU CHEMIN DE FER 59100 ROUBAIX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 535 288 112 RCS LILLE METROPOLE, et la société BEWE, société par actions simplifiée au capital de 25 432 euros, dont le siège social est 165 avenue de Bretagne 59000 LILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 791 958 796 RCS LILLE METROPOLE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CAMOAI par la société BEWE. La société CAMOAI ferait apport à la société BEWE de la totalité de son actif, soit 1 204 610 euros auquel il convient de soustraire 220 680 euros correspondant à une réduction de capital, à charge de la totalité de son passif, soit 454 298 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 529 632 euros. En rémunération de cet apport net, 18 462 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société BEWE à titre d'augmentation de son capital social de 18 462 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 511 170 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 100 actions de la société BEWE pour 13 actions de la société CAMOAI. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CAMOAI depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par

la société BEWE. La société CAMOAI sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LILLE METROPOLE au nom des deux sociétés le 23 novembre 2021..

